

COMPTE RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 28 AVRIL 2022

Date de convocation : 19/04/2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-huit du mois d'avril et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

PRESENTS : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle – PISTONO Marie-Paule – LESPAGNE Patricia – MARTIN Marie - PINET Florent - VARRY Simon - EYMERY Thomas

ABSENT REPRESENT : BEGOU Louis (pouvoir à CORNAND Jean-Louis)

ABSENT : PARA Jérôme

TERRAIN MULTI-SPORT : DEMANDE DE SUBVENTION ET PRESENTATION DU PROJET

Monsieur Laurent DAUNAY, représentant d'Argospace, présente le projet multisport. La commune de La Faurie située en zone ZRR est éligible à l'aide « 5000 équipements sportif ». L'agence nationale du sport peut attribuer une subvention dont le taux est situé entre de 50 à 80% . La commune devra préciser qu'elle est carencée en équipement sportif et que l'école utilisera ces équipements. M. DAUNAY informe que le devis doit être accepté avant le 29 avril 2022 au soir afin d'éviter une augmentation des matériaux sous réserve de l'obtention des subventions.

Le terrain sera recouvert d'un gazon synthétique avec un système d'évacuation en cas de pluie, il est posé sur du stabilisé ou de l'enrobé. Il est conseillé de mettre du sable. Mesures extérieures 22 mètres * 12 mètres - mesures intérieures 20 mètres * 12 mètres

L'utilité du projet : rendre la commune plus attractive et utile pour l'école et la jeunesse. Mme le Maire propose qu'il n'y ai pas d'enrobé car plus vestieux.

Accord à l'unanimité pour demander des subventions.

Acceptation du projet : 2 Absentions (LESPAGNE Patricia et ACANFORA Christiane) – 8 POUR

ENFOUISSEMENT AEP DES RESEAUX DE NOTRE DAME : ACCEPTATION DU DEVIS

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet avec le Syme05 pour l'enfouissement des réseaux secs, accompagne les travaux pour l'enfouissement du réseau eau potable, pour un montant de 39 812.30 € H.T.

Le devis estimatif proposé par Hydrétudes s'élevait à 43 395 € H.T.

VOTE A L'UNANIMITE

CAMPING : DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU PREPARATEUR D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal, le devis de SARL Durance Chauffage pour le remplacement du préparateur d'eau chaude au camping, d'un montant de 5 005 € H.T.

Abstention : 1(Marie MARTIN) – Pour 9

DROIT DE PREEMPTION URBAIN : VENTE MALCOR/PISTONO-MICHEL

Vente des parcelles A651 – A652 – A653 -A654 Pour 5686 m². Pas de droit de préemption urbain

APPLICATION DU REGIME FORESTIER

Madame le Maire expose :

- Que par courrier du 11 juillet 2016, le Directeur de cabinet du MAAF appelle l'attention des préfets de métropole sur l'existence de situations irrégulières au regard de l'application du régime forestier visé aux articles L211-1 I-2° et L214-3 du Code Forestier.
- L'instruction technique du MAAF DGPE/SDFCB/2016-656 du 19/07/2016 vient compléter cette lettre et précise l'application du régime forestier à l'ensemble des bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution appartenant aux collectivités et personnes morales énumérées à l'article L.211-1 du Code Forestier, ou sur lesquels elles ont des droits de propriété indivis.
- Que les services de l'Office national des forêts ont procédé à une étude complète de la situation foncière des terrains concernés, et propose à la commune de solliciter de Madame la Préfète la prise d'un arrêté d'application du régime forestier sur de nouvelles parcelles pour un total de 686.91318 ha.

Le conseil municipal : accepte le projet et demande à Madame le Maire de le présenter à l'Office national des forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour **application du Régime Forestier**, conformément aux dispositions du Code Forestier.

VOTE A L'UNANIMITE

SUBVENTIONS ET ADHESIONS – ASSOCIATIONS MAIRES RURAUX – FONDATION PATRIMOINE

Madame le maire propose les subventions suivantes :

Fonds de Solidarité Logement pour 131.60 €

Associations des maires suraux pour 100 €

Fondation du patrimoine pour 55 €

VOTE A L'UNANIMITE

CHARGES FONCTIONNEMENT ECOLE DE VEYNES

Mme le Maire informe l'assemblée des frais de répartition des charges des écoles de Veynes transmis par la mairie de Veynes pour l'année scolaire 2020/2021 pour 4 enfants domiciliés à La Faurie. Les frais fonctionnements écoles s'élèvent à 2 314.59 €

VOTE A L'UNANIMITE

ANNULATION FACTURE D'EAU ET DECISION MODIFICATIVE

Suite à une erreur d'adressage, il convient d'annuler et de refaire la facture de M. Bruno MARTIN. Suite à une erreur dans le forfait de la facture d'eau de M et Mme PISCHEDDA, il convient de réduire la facture d'eau de M et Mme PISCHEDDA et de prévoir des crédits supplémentaires à l'article 673 (annulation titre) et à l'article 70111 (vente d'eau) pour 461 €.

VOTE A L'UNANIMITE

INTEGRATION D'UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT

Le Département nous accorde une subvention pour l'école de 1 734 €, il convient de l'intégrer dans le budget en diminuant l'emprunt prévu au budget.

Vote à l'unanimité

DEMANDE DE STAGE EN INFORMATIQUE

Baptiste RICHAUD, souhaite faire un stage au sein de notre commune, dans le cadre sa première année en BTS informatique, du 30 mai au 6 juillet. Ses missions seront de reformater les ordinateurs de l'école et préparer le site internet.

QUESTIONS DIVERSES

Le pont de Gérond en mauvais état.

Séance levée à 19 heures